Qu'est ce que la perpétuité ?

Par **Christian**, le **14/07/2007** à **20:08**

Bonjour, je voudrais avoir un renseignement à ce sujet, je ne comprends pas quand on dit qu'une personne est condamnée à perpétuité et qu'elle à un certain nombre d'années de prison, je me suis toujours posé la question. Ou bien je me trompe, pour moi la perpétuité c'est à vie.
Merci si quelq'un peut me le dire,difficile de trouver cela.

Par **Murphys**, le **14/07/2007** à **20:27**

La perpetuité est la peine maximale que l'on puisse prononcer en France.
En matière pénal, pour le moment, le juge n'a pas l'obligation de prononcer la peine la plus sévère prévue dans le code pénal. Il peut parfaitement prononcer une peine de 25 ou 30 ans.

Par ailleurs, il faut distinguer avec la période de sureté. En effet, si la peine d'emprisonnement à perpetuité est prononcé, c'est à dire une comndamnation à la prison à vie, une période de sureté peut-etre prévue, cela signifie qu'une remise de peine sera impossible avant la fin de cette période, et qu'il sera possible par la suite de prononcer une libération conditionnelle par exemple.

Par **Camille**, le **15/07/2007** à **16:19**

Bonjour,
[quote="Christian":26sfgwua]Bonjour, je voudrais avoir un renseignement à ce sujet, je ne comprends pas quand on dit qu'une personne est condamnée à perpétuité et qu'elle à un certain nombre d'années de prison, je me suis toujours posé la question. Ou bien je me trompe, pour moi la perpétuité c'est à vie.
Merci si quelq'un peut me le dire,difficile de trouver cela.[/quote:26sfgwua]
En fait, c'est très simple.
Pour compléter ce qu'a dit Murphys, la "perpète" est aujourd'hui la peine maximale qu'on peut prononcer, parce que la peine de mort a été abolie. Mais la "perpète" a toujours existé.
Pour la peine de mort, c'est bien simple. Une fois tous les recours épuisés, y compris la grâce présidentielle, on vous coupait la tête. Point final de l'histoire. Bien que nous soyons dans un état laïc, il n'en reste pas moins qu'il reste imprégné de l'éducation judéo-chrétienne. Donc, là, on se trouve une bonne raison républicaine pour contourner la difficulté du "Tu ne tueras point" faxé il y a fort longtemps par le Grand Vieux depuis là-haut à un certain Moïse... et le

tour est joué.

Pour la "perpète", c'est un autre problème. "perpète" veut dire, en principe, "jusqu'à la fin de sa vie" (et non pas "éternellement" au sens de la religion, parce que ça pourrait bien en arranger certains... :wink:). Sauf que notre bonne vieille morale judéo-chrétienne ne supporte pas l'idée que quelqu'un d'encore vivant ne puisse pas se repentir un jour ou l'autre, changer radicalement et revenir dans la société.
Donc, on garde cette notion de perpétuité, plus par principe, "pour marquer le coup" en quelque sorte, pour dire "haut et fort" que le crime commis est parmi l'un des plus graves que la société combat et qu'il n'y a pas de circontances atténuantes. Une sorte de "marquage à vie". Mais on ne perd pas de vue l'autre principe et on prévoit qu'un jour ou l'autre, il faudra quand même probablement envisager sa libération. Et donc, on met en place un dispositif pour l'encadrer.
A supposer qu'on ait été condamné à l'âge de 20 ans pour un crime particulièrement horrible et révoltant, peut-on imaginer qu'on sera encore le même à 70 ans ? Et que peut-il se passer dans la tête de quelqu'un condamné à l'âge de 20 ans et qui saurait d'avance qu'il ne ressortira jamais, même s'il vivait jusqu'à 95 ans ? Et qu'il n'y aurait aucune autre porte de sortie que "les deux pieds devant", même seulement dans un avenir lointain ? Si tel était le cas, autant rétablir la peine de mort.

Par **anonym**, le **16/07/2007** à **12:00**

est-ce que ce ne sont pas plutôt des considérations liées à la théorie des droits de l'Homme qui ont amené les idées de possible réintégration dans la société et l'abolition de la peine de mort, plutôt que la morale judéo-chrétienne ??

Par **Camille**, le **16/07/2007** à **12:32**

Bonjour,
Bien sûr, bien sûr, vous avez tout à fait raison !
Officiellement, c'est le cas.
Sauf que...
Les grands principes des droits de l'homme me paraissent "vaguement teintéset inspirés" de certaines idées bien antérieures, pour ne pas dire "antédiluviennes"...
Si on reprend les Dix Commandements (c'est de cela dont je parlais avec mon histoire de fax...), à part ceux qui ne concernent que le "Vieux Barbu" là-haut, on retrouve quand même quelques idées communes de base...
Or, ce sont bien ces idées qui ont fait leur chemin au fil des siècles.
On pourrait même dire que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en serait la version laïque et plus élaborée...

Par **anonym**, le **17/07/2007** à **19:01**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je ne suis pas du tout certaine de cela, si ça a un lien, il me semble qu'il ne peut être que très indirect et en tout cas partiel.

La théorie des droits de l'Homme est très détachée de toute idée de religiosité. S'agissant de la peine de mort, il ne me semble pas par ailleurs me souvenir que des groupes religieux aient particulièrement activé pour l'abolition.
Les théoriciens des droits de l'Homme écartent généralement la question de la religion pour expliquer les droits de l'Homme (c'est en tout cas très net à la lecture de Kant).

Par **Camille**, le **18/07/2007** à **13:39**

Bonjour,
Bien sûr, bien sûr...
[quote="anonym":2ccu91nb]
Les théoriciens des droits de l'Homme écartent généralement la question de la religion pour expliquer les droits de l'Homme (c'est en tout cas très net à la lecture de Kant).[/quote:2ccu91nb]
Petit extrait "piqué" à Wikipedia...
[quote:2ccu91nb]
Emmanuel Kant naît en 1724 à Königsberg en Prusse orientale (actuellement Kaliningrad en Russie) dans un milieu modeste et particulièrement pieux. Il fréquente tout d'abord un collège dirigé par un pasteur piétiste[/quote:2ccu91nb]
Donc, que Kant n'ait pas été influencé, même inconsciemment, par des idées religieuses, et bien évidemment le christianisme, surtout quand on sait qu'il s'est beaucoup préoccupé de métaphysique, moi je veux bien...

[quote="anonym":2ccu91nb]
La théorie des droits de l'Homme est très détachée de toute idée de religiosité.[/quote:2ccu91nb]
Ben forcément, puisqu'il s'agit d'une vision "laïque" des choses. Mais alors, ces idées viennent d'où ?

[quote="anonym":2ccu91nb]
S'agissant de la peine de mort, il ne me semble pas par ailleurs me souvenir que des groupes religieux aient particulièrement activé pour l'abolition.
[/quote:2ccu91nb]
Certes, mais l'un n'empêche pas l'autre... euh qu'entendez-vous par "groupes" ? Rien que dans les religions chrétiennes, des groupes, il y en a de toutes les sortes et de toutes les tendances. Donc, ça ne prouve rien. :))

En tout cas, Jésus aurait sûrement voté l'abolition... Image not found or type unknown

Et l'histoire des religions, notamment la religion catholique, est émaillée d'évènements qui ont montré que "certains groupes" se sont passablement éloignés des idées initiales, originelles même, à un moment ou à un autre... Et la religion a souvent servi de prétexte à d'autres ambitions moins glorieuses...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés